



**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

26103 Grill - Reiniger

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de nettoyage pour utilisation privé.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Weber-Stephen Products (EMEA) GmbH

Rue: Leipziger Strasse 124

Lieu: D-10117 Berlin

Téléphone: +49 (0) 30 755418495

Téléfax: +49 (0) 30 755 4184 99

Internet: www.weber.com

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Conseils supplémentaires**

Non demandé.

**2.3. Autres dangers**

Sol très glissant suite au déversement du produit.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Caractérisation chimique**

Solution aqueuse

**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
932-164-2	Amines, rape-oil, N-(hydroxyethyl), ethoxylated (4 mol EO average molar ratio)	< 4 %
85536-23-8	Xi - Irritant R38	
	Skin Irrit. 2; H315	

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):

Tensides anioniques < 5%

Tensides non-ioniques < 5%

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**



### Indications générales

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

#### Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastrointestinales.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

---

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

#### Information supplémentaire

Le produit lui-même ne brûle pas. Solution aqueuse.

---

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non demandé.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

---

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer la vapeur/aérosol.

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

##### Préventions des incendies et explosion

Pas de précautions spéciales.

##### Information supplémentaire

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.



## **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### **Indications concernant le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants

### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Température de stockage recommandée : température ambiante.

## **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Agent de nettoyage pour utilisation privé.

---

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Contrôles techniques appropriés**

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **Mesures d'hygiène**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

#### **Protection des yeux/du visage**

Aucune mesure particulière.

En cas de sensibilité, protection des yeux recommandée.

#### **Protection des mains**

Aucune mesure particulière.

#### **Protection de la peau**

Aucune mesure particulière.

#### **Protection respiratoire**

Aucune mesure particulière.

---

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Parfumé
pH-Valeur (à 25 °C):	9,8
Point de fusion:	n.a.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	125 °C
Point de sublimation:	n.a.
Point de ramollissement:	n.a.
Point d'éclair:	n.a.
Tension de vapeur: (à 20 °C)	n.a.
Densité (à 25 °C):	1,026 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Complètement miscible
Température d'inflammation:	n.a.
Viscosité dynamique:	< 50 mPa·s
Viscosité cinématique:	n.d.
Dangers d'explosion:	Produit non explosif.
Propriétés comburantes:	Le produit n'est pas combustible.

### **9.2. Autres informations**



Pas de mention.

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Néant dans des conditions normales de traitement.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger contre la radiation solaire direct. Préserver du gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et Dioxyde de carbone

### Information supplémentaire

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### Irritation et corrosion

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

---

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Non déterminé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.



---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Élimination conformément aux prescriptions légales.

#### Code d'élimination des déchets-Produit

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

#### Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

#### L'élimination des emballages contaminés

Vider entièrement le récipient. A éliminer comme le produit.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID); Transport maritime (IMDG); Transport aérien (ICAO); Transport fluvial (ADN)

### 14.1. Numéro ONU:

Non applicable. Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Non applicable. Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Non applicable. Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.4. Groupe d'emballage:

Non applicable. Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable. Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable. Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable. Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Prescriptions nationales

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

## SECTION 16: Autres informations

### Modifications

Révision intégrale des chapitres.

### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships



---

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

38 Irritant pour la peau.

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H315 Provoque une irritation cutanée.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*